

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
Canton de L'ISLE D'ABEAU

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2016-05

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoir : 2
Votants : 15

L'an deux mil seize
Le 14 janvier à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire

Date de la convocation 7 janvier 2016

OBJET : SÉDI –ECLAIRAGE PUBLIC AUX ABORDS DE LA MAIRIE

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Bruno BESANÇON, Florence MANDON, Arnaud DUCELLIER FAUVY, Erwan BRACCHI, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Jean-Michel PIDOLOT, Philippe PELLET

EXCUSES : Benoist CHAMARAUD donne pouvoir à Fabien ORCEL, Pascale CHOTEL donne pouvoir à Jean-Michel DREVET

Bruno BESANÇON, a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une demande a été faite au Syndicat Energies de l'Isère–SEDI, pour la prise en charge des éclairages publics sur le nouveau bloc mairie. Cette délibération annule et remplace la délibération 2015-34

Monsieur le Maire présente au conseil le plan de financement prévisionnel après étude :

- | | |
|---|----------|
| - Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 17 091 € |
| - Le montant total des financements externes s'élèvent à : | 11 454 € |
| - La participation aux frais du SEDI s'élève à : | 90 € |
| - La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : | 5 546 € |

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux il convient de :

- Prendre acte du projet présenté et du plan de financements définitif ;
- Prendre acte de la contribution correspondante au SEDI ;

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

- | | |
|---|----------|
| - Prix de revient prévisionnel : | 17 091 € |
| - Financements externes : | 11 454 € |
| - Participation prévisionnelle : (frais SEDI + contribution aux investissements) | 5 637 € |

PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

- Paiement en 3 versements : acompte de 30%, acompte de 50%, puis solde) : 5 546 €

AUTORISE le maire à signer, avec le SEDI, une convention de maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public

Jean-Michel DREVET,
Maire.



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.

Transmis à la Sous-Préfecture de VIENNE

Visé par le contrôle de la légalité

Certifié exécutoire et Affiché